Article 2 quinquies

- ① L'article L. 4321-1 du code de la santé publique est ainsi modifié :
- 2 1° L'avant-dernier alinéa est ainsi modifié :
- (3) aa) À la fin de la première phrase, les mots : «, dans des conditions définies par décret » sont supprimés ;
- (4) a) À la deuxième phrase, les mots : « dispositifs médicaux » sont remplacés par les mots : « produits de santé, dont les substituts nicotiniques, » ;
- (5) b) À la dernière phrase, les mots : « dispositifs médicaux » sont remplacés par les mots : « produits de santé » ;
- 6 2° La dernière phrase du dernier alinéa est supprimée.